PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffe du Tribunal de commerce ,
Cité Judiciaire Rue du Gal Fabvier - BP 3880 - 54029 - NANCY Cedex
Téléphone : 83 40 69 60

Numéro du DEPOT : 93.0985
Date du DEPOT : 6 Avril 1993

Ce dépôt concerne la société :

KALCK DEIBER
17 RUE DES PONTS
54000 - NANCY

Forme juridique : SA
R.C.S. : NANCY B 756800983
N° de gestion : 56 B 098

Nous Greffier du Tribunal de Commerce , avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s) :

P.V. d'assemblée du 30 Juin 1992

Objet du dépôt :

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

à Nancy le 9 Avril 1993
Le Greffier

Coût insertion Bodac :	
Emoluments :	33,00
I.N.P.I. :	31,00
Frais de poste :	5,00
Total H.T. :	38,00
T.V.A. :	7,07
Total T.T.C. :	76,07

Facture acquittée

Déposant :

FILOR JURI EST

13 RUE VERLAINE
54000 - NANCY

Référence :

" ORFEVRERIE JOAILLERIE KALCK DEIBER "
Société Anonyme au capital de 250.000 Frs
Siège social : 17, Rue des Ponts
54000 NANCY

RCS NANCY B 756 800 983

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
en DATE du 30 juin 1992

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY
Dépôt du - 6 AVR. 1993
R.C.S. N° 56 B 98

EXTRAIT du
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE
Le TRENTE JUIN à 14 heures

Les actionnaires de la société " ***ORFEVRERIE JOAILLERIE KALCK DEIBER*** ", société anonyme au capital de 250.000 Frs divisé en 2.000 actions de 125 Frs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration, suivant lettre recommandée en date du 10 Juin 1992.

Il a été dressé une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée procède alors à la composition de son bureau.
Monsieur Gérard DEIBER préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration. Madame Evelyne DEIBER et Madame Catherine WASELS, les deux actionnaires présents et acceptants représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.
Monsieur Philippe GEGOUT est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Président communique la feuille de présence aux membres du bureau ; ceux-ci après l'avoir certifiée sincère et véritable, constatent que actionnaires représentant actions donnant droit à voix sont présents ou représentés.

L'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- la feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société
- le bilan établi au même jour, le compte de résultat et leurs annexes,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- le rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que son rapport spécial,
- le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires,

Monsieur le Président précise que le bilan, l'inventaire, le compte de résultat et les annexes, les rapports du Commissaire aux Comptes et celui du Conseil d'Administration ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que les actionnaires sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour, dont il donne lecture et qui est ainsi conçu :

- ***Rapport de gestion sur les comptes annuels***
- ***Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966***
- ***Approbation des comptes et quitus aux administrateurs***
- ***Affectation et répartition des résultats***
- ***Approbation des conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966***
- ***Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes***
- ***Questions diverses***

Il donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration, rapport qui est demeuré annexé au présent procès-verbal.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte ; il ajoute que les membres du Conseil d'Administration sont à l'entière disposition des actionnaires pour leur fournir les renseignements qu'ils désireraient obtenir.

Après différentes observations et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du changement de dénomination sociale de la "Société Lorraine d'Expertise Comptable - L.E.C. S.A.", Commissaire aux Comptes titulaire, qui est désormais :

CORNET PRECHEUR & ASSOCIES
LORRAINE - EXPERTISE COMPTABLE S.A.
103-105 rue de Paris
54440 HERSERANGE

et décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui, en 1998, statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Celle-ci sera désormais représentée par Monsieur Francis PRECHEUR.

L'assemblée générale décide, en outre, de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Francis PRECHEUR :

Monsieur Jean CORNET
103-105 rue de Paris
54440 HERSERANGE

pour une durée identique à celle du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie de la présente en vue de l'accomplissement des formalités, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président | Les Scrutateurs | Le Secrétaire

